



FERMETURE AU TAMBOUR !

En août : Au Tambour est fermé, pas d'accueil collectif ni de contact par téléphone.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

115

Si vous n'avez pas d'hébergement, vous pouvez appeler ce numéro d'urgence gratuit : 115 pour une place d'hébergement d'urgence (1 nuit) ou demander des couvertures.

EN CAS DE BESOIN (DROITS / ACCOMPAGNEMENT)

Maison de la Métropole

(heure d'été : 8h/15h sauf le mardi matin)

CCAS de votre quartier de domiciliation

Pour :

- aide sociale
- démarches administratives
- domiciliation
- orientation

SANTÉ

Urgences (dans tous les Hôpitaux) : N'oubliez pas de demandes à rencontrer une assistante sociale si vous n'avez pas d'assurance maladie

PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé)

Pour se soigner même sans couverture santé ou avec peu de droits (consultations médicales, soins, orientation vers l'hôpital).

RESTER A L'ABRI EN JOURNÉE

Accueils de jour

Pour :

- se reposer en journée
- accès aux douches
- parfois repas et accompagnement social

(voir les lieux sur les autres documents à disposition)

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

3919

Écoute gratuite, anonyme et confidentielle, orientation (violences conjugales et intrafamiliales).

NUMÉROS D'URGENCE

Police : 17 | SAMU : 15 | Pompiers : 18

Urgence européenne : 112

Hébergement d'urgence : 115 | Violences : 3919 | Prévention suicide : 3114

On pense à vous pendant cette période.
Nous serons heureuses de vous retrouver à la réouverture.

Vous trouverez la nouvelle adresse sur : le guide Watizat, le site internet/Google, la porte d'Au Tambour !, dans les autres accueils de jour.

Les rendez-vous de suivi social reprendront en septembre.
Ouverture des permanences collectives en octobre.



Refus de votre demande d'asile par l'OFPRA : que faire ?

Vous avez reçu une décision de refus de l'OFPRA ?

Il est possible de faire un recours devant la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile)

1. Lire attentivement la décision

- Vérifiez la date de notification de la décision.
- Conservez tous les documents reçus.

2. Faire un recours devant la CNDA

Vous pouvez contester la décision de l'OFPRA devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Le délai est court : il est important d'agir rapidement.

Rendez-vous dès que possible à Forum Réfugiés.

Vous pouvez soit :

- faire une demande d'aide juridictionnelle avec Forum réfugiés
- contacter par vos propres moyens un.e avocat.e spécialisé.e en droits des étrangers

Pensez à conserver

La décision de l'OFPRA

Votre attestation de demande d'asile (si vous en avez une)

Vos documents d'identité

Tous les justificatifs concernant votre situation

3. Liste permanences juridiques (attention aux périodes de fermeture)

Aide et conseils dans vos procédures en fonction de votre situation:

FORUM RÉFUGIÉS

Conseils : OFPRA, Dublin, aide juridictionnelle, réexamen.

📍 Pour les demandeurs d'asile domiciliés à la SPADA de Lyon.

🕒 Lundi au vendredi : 8h40-12h30 (sans RDV, venir avant 8h)

📍 Maison du Réfugié, 326 rue Garibaldi – Lyon 7

🚶 Métro D : Garibaldi

☎ 04 72 77 68 02

GISTI

Permanence téléphonique en droit des étrangers

☎ 01 84 60 90 26

🕒 Lundi au vendredi : 15h-18h

🕒 Vendredi : 10h-12h

AMELY

Permanence juridique généraliste

🕒 Jeudi : 13h30-16h30 (sur RDV)

📍 Arche de Noé, 3 rue Félicité – Lyon 7

Tram 1: Saint-André

☎ 04 78 37 29 07

❌ Fermé en août

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Accueil, orientation, conseils et accompagnement.

🕒 Jeudi : 14h30-17h30

📍 34 cours verdun – Lyon 2 Perrache

☎ 06 85 03 19 88

Tram 1 et 2 Métro A : Perrache

❌ Fermé du 17 juillet au 26 août

MAISON SÉSAME – SECOURS CATHOLIQUE

Accompagnement et accès aux droits dans la procédure d'asile.

Sans rendez-vous

🕒 Mardi & vendredi : 9h15-11h30

🕒 Mercredi & jeudi : 14h15-16h30

📍 111 rue du 1er Mars 1943, Villeurbanne

Bus TB11, C26 et C11 : Grand Clément

❌ Fermé du 4 juillet au 31 août

LA CIMADE

Informations sur les titres de séjour, OQTF, IRTF

✉ lyon@lacimade.org

📍 Cimade Villeurbanne

Avec ou sans rendez-vous

🕒 Mercredi : 14h00 – 16h30

📍 Maison Berthy Albrecht, 14 place Jules Grandclément, Villeurbanne

❌ Fermé du 2 juillet au 1er septembre

📍 Cimade Lyon 9 – La Duchère

🕒 Mardi : 14h00 – 16h30

📍 Foyer Protestant, 309 avenue Andreï Sakharov, Lyon 9

❌ Fermé du 8 juillet au 31 août

📍 Cimade Vaulx-en-Velin

Prendre rendez-vous sur place pendant les heures de permanence

🕒 Jeudi : 14h00 – 16h30

📍 Espace protestant Théodore Monod, 22 rue Romain Rolland

Vaulx-en-Velin

❌ Fermé du 10 juillet au 9 septembre

📍 Cimade Vénissieux

Prendre rendez-vous sur place au secrétariat

🕒 Mercredi : 9h00 – 12h00

📍 Maison de quartier de la Darnaise, 45 boulevard Lénine, Vénissieux

❌ Fermé du 2 juillet au 15 septembre

📍 Cimade Bron

Prendre rendez-vous sur place au secrétariat

🕒 Mardi : 14h00 – 16h30 (tous les 15 jours)

📍 94 avenue Saint-Exupéry, Bron

❌ Fermé du 29 juin au 7 septembre

LE VILLAGE DU DROIT DES ÉTRANGERS (V3DE)

- Informations et accompagnement en droit des étrangers : titres de séjour, OQTF, IRTF (ne traite pas les demandes de visa, naturalisation et regroupement familial).

Vendredi : 13h30-17h, sans rendez-vous

(venir avant 7h pour s'inscrire à 9h30)

📍 Arche de Noé, 3 rue Félicité, Lyon 7

☎ 06 58 71 50 52

❌ Fermé du 11 juillet au 3 septembre.

Deux premiers mercredis du mois :

13h30-16h30, sans rendez-vous

(s'inscrire en fin de matinée)

📍 Espace Carmagnole, 8 avenue Bataillon Carmagnole,

Vaulx-en-Velin

❌ Fermé du 9 juillet au 1er septembre.

- Aide pour la demande d'asile

Mercredi : 17h30-19h30, sur rendez-vous

☎ 06 32 98 99 80

Appeler pour s'inscrire et savoir si la permanence est ouverte.

📍 Arche de Noé, 3 rue Félicité 69007

CENTRE SOCIAL BONNEFOI

- Information juridique sur la demande d'asile et la demande de titre de séjour.

Accompagnement dans la rédaction des recours OQTF / IRTF.

🕒 Vendredi matin (sur rendez-vous)

- Déléguée du Défenseur des droits si vous êtes victime d'une discrimination ou vous rencontrez des difficultés avec une administration :

Préfecture, CAF, France Travail (Pôle emploi), Caisses de retraite ou toute autre administration

🕒 Jeudi après-midi (sur rendez-vous)

📍 Centre social Bonnefoi

11 rue de Turenne

69003 Lyon

☎ 04 72 61 97 43

❌ Fermé du 3 au 31 août



Refus de votre demande d'asile par l'OFPPRA : que faire ?

Il est possible de faire un recours devant la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile)

1. Lire attentivement la décision

- Vérifiez la date de notification de la décision.
- Conservez tous les documents reçus.

2. Faire un recours devant la CNDA

Vous pouvez contester la décision de l'OFPPRA devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Le délai est court : il est important d'agir rapidement.

Rendez-vous dès que possible à Forum Réfugiés.

Vous pouvez soit :

- faire une demande d'aide juridictionnelle avec Forum réfugiés
- contacter par vos propres moyens un.e avocat.e spécialisé.e en droits des étrangers

Pensez à conserver

La décision de l'OFPPRA

Votre attestation de demande d'asile (si vous en avez une)

Vos documents d'identité

Tous les justificatifs concernant votre situation

FORUM RÉFUGIÉS

Conseils : OFPPRA, Dublin, aide juridictionnelle, réexamen.

 Pour les demandeurs d'asile domiciliés à la SPADA de Lyon.

 Lundi au vendredi : 8h40-12h30 (sans RDV, venir avant 8h)

 Maison du Réfugié, 326 rue Garibaldi – Lyon 7

Métro D : Garibaldi

 04 72 77 68 02

On pense à vous pendant cette période.

Nous serons heureuses de vous retrouver à la réouverture.

Vous trouverez la nouvelle adresse sur : le guide Watizat, le site internet/Google, la porte d'Au Tambour !, dans les autres accueils de jour.

Les rendez-vous de suivi social reprendront en septembre.

Ouverture des permanences collectives en octobre.